

PROCES VERBAL N°09 DES COMPETITIONS JEUNES

Réunion du : Jeudi 9 OCTOBRE 2025

A : 14H00

Président: M. Denis LASGOUTE

Présents: MME Claire MANTOUX. MRS Patrick AURILLON. Michel UDOVICIC. Stéphane BROCCQ, Youri CHERRAD, Anthony MARIOTTI, Abde EL KHALFIOUI

Absent excusé : M Jean-Marie TASTEVIN

Suite à la démission de M.BARLAGUET, les membres présents nomment MR Denis LASGOUTE pour exercer la fonction de Président pour la séance du jour.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Toutes correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du club (numéro d'affiliation@occitanie.fr). Seuls les courriels avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (cf article 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le PV N°08 du 2 octobre 2025.

REPORT DE MATCHES

U19D1

FC MOUSSAC/N. CASTANET du 13.09.2025 reportée au **SAMEDI 18.10.2025 à 15H00 sur les installations de MOUSSAC.**

U14 TERRITOIRE

FC CAVILLARGUES CHUSCLAN LAUDUN/N. MAS DE MINGUE du 19.10.2025 **est reportée au dimanche 02.11.2025 à 10H00 sur les installations de CHUSCLAN.**

U17D3 POULE B

FC CAVILLARGUES CHUSCLAN LAUDUN/RIBAUTES LES TAVERNES du 12.10.2025 **est reportée au dimanche 02.11.2025 à 10H00 sur les installations de CHUSCLAN.**

RETOUR CSR - POUR INFORMATION

U17D3 POULE A

US Sommières 2 / ES Marguerittes 1 du 5.10.2025

Dit match perdu par forfait à l'équipe du US Sommières 2 (551430) pour en reporter le bénéfice à l'équipe du ES Marguerittes 1 (514961) sur le score de 3/0 ;

Déclare l'équipe US Sommières 2 (551430) forfait général suite à leur mail du 5.10.2025

Le classement U16/U17D3 poule A sera modifié en conséquence.



U15D3 POULE A

Rousson 1 / Cavillargues-Chusclan-/Laudun 2 du 5.10.2025

Dit match perdu par forfait à l'équipe du Cavillargues/Chus/Laudun 2 (565210) pour en reporter le bénéfice à l'équipe du Rousson 1 sur le score de 3/0

U17D2

US Bouillargues 1 / Vergèze 1 du 5.10.2025

Dit match perdu par pénalité - 1 point à l'équipe du US Bouillargues 2 (503370) pour en reporter le bénéfice à l'équipe du Vergèze EP 2 (500377) sur le score de 9/0 (score à la 79 e mn) ;

COUPES OCCITANIES U17 et U15

Conformément à l'article 69.3 des règlements de LA COUPE OCCITANIE, nous vous indiquons que les rencontres suivantes sont inversées :

COUPE OCCITANIE U17

N. LASALLIEN/ST PRIVAT du 18.10.2025 a été inversée.

La rencontre aura lieu sur les installations de SAINT PRIVAT à 15H00

COUPE OCCITANIE U15

LANGLADE/ES MARGUERITTES du 19.10.2025 a été inversée.

La rencontre aura lieu sur les installations de MARGUERITTES à 10H00

TIRAGES AU SORT COUPE GARD LOZERE JEUNES

Le tirage du prochain tour de la Coupe Gard Lozère se fera le 23/10/25 à 14h au siège du district.

Pour ces tirages au sort les clubs ne sont pas conviés.

INFORMATIONS DIVERSES et RAPPEL

A L'ATTENTION DES CLUBS,

- **Il est rappelé que le championnat est prioritaire sur les tournois, les sorties scolaires.**
- **Toute date de report de match fixée par la commission peut être jouée avant la date prévue avec l'accord des 2 clubs et NON PAS APRES.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE SECRETAIRE DE SÉANCE

Mme Claire MANTOUX



LE PRESIDENT DE SEANCE

MR Denis LASGOUTE.

